

Contrat de participation aux ateliers de la Boite à Outils proposés par l'@telier du Pilat Rhodanien.

ENTRE

L'@telier situé « 7 rue des prairies à Pélussin (42 410) dans le bâtiment « Maison France Services » représentée par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ci-après dénommée « CCPR » représentée par son Président en exercice, Serge RAULT en vertu de la délibération du 22 décembre 2024.

ET

La personne utilisatrice de l'espace de façon régulière ou ponctuelle, dénommée « Le participant».

Le participant (Nom Prénom).....,

domicilié (Adresse).....

Tél : ----- Mail : -----

gérant -e de l'entreprise
ou

porteur de projet / secteur d'activité du projet.....

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

L'@telier a pour but de contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire, à dynamiser le tissu d'activités sur le territoire et favoriser le développement des entreprises utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication et la mise en réseau des acteurs économiques.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de participation à la Boite à outils organisée par la CCPR. Cet atelier vise à fournir des outils et des connaissances pratiques aux entreprises et porteurs de projets pour favoriser leur développement économique.

1. Description des ateliers

Les ateliers ont lieu généralement les jeudis de 9h à 12h, mais peuvent également avoir lieu en soirée et / ou sur d'autres jours afin de s'adresser à toutes les entreprises du territoire. Ces ateliers sont destinés à proposer :

- Des animations sur la gestion d'entreprise, le marketing et la comptabilité.
- Des séances avec des experts dans les domaines clés (financement, stratégie de marché...)
- Des ressources pratiques

2. Bénéficiaires

Ces ateliers sont ouverts à toutes les entreprises, micro-entreprises, et porteurs de projets, quel que soit leur secteur d'activité, leur statut juridique ou leur taille.

3. Inscription et modalités de paiement

3.1 Inscription

Le participant devra compléter, signer ce contrat et fournir toutes les informations demandées dans le formulaire d'inscription joint.



3.2 Tarification

Deux offres sont proposées par la CCPR :

- Abonnement Boîte à outils 7 € / mois (engagement minimum de six mois) comprenant :
 - La priorité sur les inscriptions
 - Un accès illimité à la programmation économique

L'abonnement prend effet à compter de la date de signature pour une durée de six mois, renouvelable pour six mois.

- Participation ponctuelle aux ateliers : 6€/ atelier

3.3 Modalités de paiement

L'abonnement est payable mensuellement à terme échu, au plus tard le quinze du mois suivant. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard. Le participant s'engage à verser tous les mois, pendant six mois, le coût de l'abonnement « Boîte à outils ».

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Chèque à l'ordre du Trésor Public
- Espèces
- Carte bleue : les paiements s'effectuent au siège de la CCPR 9 rue des prairies 42 410 Pélussin

Pour les participations ponctuelles, celles-ci seront payées à la fin de chaque atelier.

4. Les engagements

4.1. Les engagements du participant

Le participant s'engage à :

- S'inscrire aux ateliers par mail atelier@pilathodanien.fr par téléphone 04 74 56 75 60, par les différents réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram, Facebook ;
- Prévenir en cas d'absence par le même canal que les inscriptions ;
- Respecter la confidentialité des informations et des projets développés dans les locaux
- Utiliser les ressources fournies uniquement pour son projet ou son entreprise ;
- Fournir son règlement après chaque atelier payant.

4.2. Les engagements de la CCPR

L'organisateur s'engage à :

- Communiquer mensuellement sur la programmation économique à travers une newsletter, les réseaux sociaux et les partenaires de l'économies présents à la Maison France Services ;
- Proposer des animations de qualité et variées ;
- Valider les inscriptions (hors événements) deux jours avant l'atelier ;
- Respecter la confidentialité des informations et des projets développés dans les locaux.

5. Utilisation des locaux

5.1 Entretien et maintenance

Le participant est responsable de la propreté et du bon état des locaux mis à sa disposition. En cas de dégradation ou de dysfonctionnement, il est tenu d'informer immédiatement la CCPR.

5.2 Respect des lieux

Le participant s'engage à respecter les locaux et à ne pas effectuer de modifications ou d'aménagements sans l'accord préalable de la CCPR. Les espaces communs (cuisine, sanitaires, etc.) doivent être maintenus dans un état propre et fonctionnel.

6. Règles de sécurité

6.1 Sécurité incendie

Le participant doit respecter les consignes de sécurité incendie affichées dans les locaux. Il est tenu de connaître l'emplacement des extincteurs et des issues de secours.



6.2 Responsabilité des objets personnels

La CCPR décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des effets personnels laissés dans les locaux.

7. Utilisation des services communs

7.1 La cuisine

Une cuisine équipée est mise à disposition des participants : plaque électrique, réfrigérateur ; micro-ondes, bouilloire, cafetière, ainsi que l'ensemble de la vaisselle nécessaire : assiette, couverts et verres.

8. Résiliation

8.1 Résiliation anticipée à l'initiative de l'utilisateur

Le participant a la possibilité de résilier le contrat avant la fin des six mois avec un préavis d'un mois. La demande de résiliation doit être adressée par écrit à la CCPR. Un accusé de réception lui sera transmis.

8.2 Résiliation anticipée à l'initiative de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se réserve le droit d'interdire la participation aux Boîtes à outils au participant qui ne respecterait pas les conditions du contrat.

9. Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera le Tribunal d'Instance de Saint Etienne (Place du Palais de Justice 42 000 Saint Etienne).

10. Modifications du règlement intérieur

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Le participant sera informé par écrit de toute modification.

☐ J'opte pour l'**Abonnement « Boîte à Outils »** et m'engage pour une durée de six mois minimum, renouvelable tacitement pour six mois.

☐ J'opte pour **la participation ponctuelle**.

Fait en deux exemplaires

A Pélussin, le

Signature et nom précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

L'@telier
Communauté de Communes
Du Pilat Rhodanien
Représentée par son Président

Le participant



ANNEXE 1 : Services et Tarification de la Boîte à outils (en TTC)

L'@telier -Maison France Services du Pilat Rhodanien–
7 rue des prairies 42 410 Pélussin
Tél : 04 74 56 75 60 - mail : atelier@pilatrhodanien.fr
Contrat d'utilisation - Année 2025



1. Offre pour la programmation économique

Abonnement Boite à Outils

Adhésion à 7 € / mois donnant accès à plusieurs possibilités : (avec un engagement minimum d'une durée de six mois)

- Prioritaire sur les réservations
- Accès Illimité sur la programmation économique, sans refacturation

Participation ponctuelle

Accès 6 € / atelier

2. Services à la carte

Impressions

Prestations	-	Tarif (TTC)
Photocopies / impressions		
A4 Noir et Blanc	-	0.10 €
A4 Couleur	-	0.20 €
A3 Noir et Blanc	-	0.20€
A3 Couleur	-	0.40 €

